

Note de présentation du CA 2022 de la commune de Lacollonge

(Complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 237.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	117 167.84	Recettes réelles	150 672.85
Dépenses d'ordre	51 341.00	Recettes d'ordre	51 341.00
Total	168 508.84	Total	202 013.85
002	0	002	455 108.08
Total	168 508.84	Total	657 121.13
023	0		
Total du CA 2022	168 508.84	Total du CA 2022	657 121.13
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	372 009.45	Recettes réelles	304 759.33
Dépenses d'ordre	51 341.00	Recettes d'ordre	51 341.00
Total	423 350.45	Total	356 100.33
001	126 776.23	001	0
Total		Total	356 100.33
		021	0
Total du CA 2022	550 126.68	Total du CA 2022	356 100.33

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice

$$150\ 672.85 - 117\ 167.84 = 33\ 505.01$$

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

$$33\ 505.01 - 0 = 33\ 505.01$$

Capacité d'autofinancement en tenant compte du résultat cumulé N-1 (002) :

$$33\ 505.01 + 455\ 108.08 = 488\ 613.09$$

Commentaires :

En investissement et en fonctionnement :

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement et n'ont eu aucune incidence sur les finances.

Les dépenses réelles d'investissement sont élevées pour notre petit village mais les économies faites sur plusieurs années et l'excédent réalisé avec le lotissement ont permis l'enfouissement des réseaux secs, la création de trottoirs et la réfection nécessaire des voies communales sans emprunt et sans augmentation d'impôts.

L'endettement de la commune au 31/12/2022 : Ratio

- Encours de la dette au 31/12/2022 : (voir fiche AEFf communiquée par le comptable)
0.00
- Encours de la dette au 31/12/2022 / recettes réelles de fonctionnement
0.00

La fiscalité :

Indiquer les taux figurant sur l'état n°1259. Identique à l'an passé.

TF : 33.57 %

TFNB : 39.41 %

TH : 12.48 %

La TH ne s'applique que sur les résidences secondaires.